

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENT RCA16 17266**

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 2 mai 2016, a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 13 septembre 2016 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA16 17266 : Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour la réalisation de divers travaux au centre culturel Notre-Dame-de-Grâce et abrogeant le Règlement autorisant un emprunt de 250 000 \$ pour l'achat d'équipements et de mobiliers pour le centre culturel NDG (RCA14 17245).

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

FAIT à Montréal, ce 21 septembre 2016.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate